

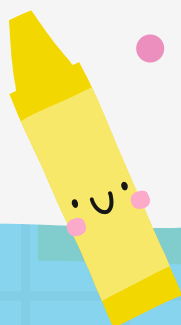


RENTRÉE SCOLAIRE

**ABSENCE AUTORISÉE ET
RÉMUNÉRÉE DE 3H POUR :**

- LA RENTRÉE EN CRÈCHE
- LA 1ÈRE ANNÉE DE MATERNELLE
- EN CP
- EN 6ÈME

AMÉNAGEMENT
POSSIBLE DES
HORAIRE SUR
DEMANDE
JUSQU'EN 6ÈME



RESTEZ CONNECTÉS
Avec la CFTC



Site internet



Facebook



Instagram



TikTok



Une question ?
DEMANDEZ À
Claire !

